Nations Unies S/PV.5263



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5263e séance

Lundi 19 septembre 2005, à 12 h 5

New York

Président :	M. Baja	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Katti
	Argentine	M. D'Alotto
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Olson
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

La situation au Libéria

Huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2005/560)

05-51375 (F)

La séance est ouverte à 12 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2005/560)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, document S/2005/560. Les membres sont également saisis du document S/2005/591, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1626 (2005).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 10.